## **ADMINISTRATION**

# AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

### HAS Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0058 DC du 4 mars 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de trois membres de la commission des stratégies de prise en charge

NOR: HASX1530185S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 4 mars 2015, Vu les articles L.161-37 et suivants et R.161-77 et suivants du code de la sécurité sociale;

Vu la décision n° 2014-0250 DC/SJ du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le règlement intérieur du collège;

Vu la décision n° 2014-0252 DC du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission des stratégies de prise en charge;

Vu la décision n° 2015-0006 DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des stratégies de prise en charge;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance;

Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide:

#### Article 1er

Sont nommés membres de la commission des stratégies de prise en charge pour une durée de trois ans:

- M. Philippe ZERR, en remplacement de Mme Sylvie GILLIER-POIRIER, démissionnaire.
- M. Pierre-Louis DRUAIS.
- M. Raoul POUPON.

### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 mars 2015.

Pour le collège : *Le président,* Pr J.-L. HAROUSSEAU